



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2171

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Réseau
entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux
entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Olivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Brillard), M. Julien-Lafferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2171**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, Esprit d'Entreprise" : "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE)". La Communauté urbaine de Lyon intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Les enjeux principaux sont de soutenir des actions qui garantissent une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

En France, seuls 23 % des créateurs d'entreprises ont bénéficié d'un prêt bancaire pour démarrer leur activité. Or, cela a un fort impact sur la pérennité des entreprises créées : si le taux de pérennité moyen des entreprises à 5 ans est de 62 %, il s'élève à 71 % pour les créateurs ayant obtenu un financement bancaire.

Les plateformes d'initiative locale, en proposant des outils financiers spécifiques (prêts d'honneurs, garanties, etc.) jouent un rôle de levier pour permettre aux porteurs de projet d'accéder au crédit bancaire. Dans le cas des entreprises à fort potentiel de développement, ce premier levier financier appelle souvent la levée de fonds complémentaires dans le cadre du déploiement de l'activité de l'entreprise.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine de Lyon souhaite renouveler son soutien à l'association Réseau entreprendre Rhône, membre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat et Plateforme de financement et d'initiative locale.

Présentation de l'activité de l'association Réseau entreprendre Rhône

Réseau entreprendre Rhône est une association de chefs d'entreprises. Elle fait partie du Réseau entreprendre, reconnu d'utilité publique et qui compte aujourd'hui 41 associations en France, cinq à l'étranger et 7 700 chefs d'entreprises acteurs du Réseau.

Cette association a pour objet :

- une aide à la professionnalisation du projet,
- un prêt d'honneur (15 à 38 K€ pour une durée de 5 ans ; 20 à 75 K€ pour les projets innovants),
- un accompagnement individuel de 3 ans : accompagnateur dirigeant d'entreprise attitré et un accompagnement collectif (clubs de créateurs mensuels et programmes de formation),
- une intégration dans les réseaux économiques.

Cette activité de financement est complémentaire de l'offre d'accompagnement des porteurs de projets innovants et à potentiel développée dans l'agglomération par l'incubateur Créalys en phase ante-crédation et par le dispositif Novacité pour l'accompagnement post-crédation (0 à 3 ans d'activité).

Son action s'inscrit dans une offre complémentaire et articulée de prêts solidaires (micro-crédit) avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour les plans de financement de moins de 20 000 €, de prêts d'honneur intermédiaire pour RDI avec les plans de financement compris entre 15 000 € et 200 000 € et de prêt d'honneur pour les projets à potentiel (RER) avec des plans de financement supérieurs à 80 000 €.

Bilan d'action pour l'année 2010

L'accompagnement des porteurs de projet :

- 20 entreprises nouvelles créées : objectif atteint pour la première année,
- 87 entrepreneurs soit 63 entreprises ont été accompagnées de 0 à 3 ans,
- 5 emplois créés par les entreprises accompagnées à 1 an et 8 emplois créés par les entreprises accompagnées à 3 ans,
- le taux de satisfaction des entrepreneurs accompagnés était supérieur à 89 %,
- avec une moyenne de 60 à 80 projets instruits par an, 294 entreprises lauréates ont été accompagnées entre 1992 et 2010,
- 201 entreprises lauréates sont toujours en activité soit un taux de pérennité depuis l'origine de 69 % et un taux de pérennité à 5 ans de 81 %. Autrement dit, quatre PME sur cinq, soutenues par Réseau Entreprendre Rhône, sont toujours en activité 5 ans après leur création,
- 2 561 emplois ont ainsi été créés ou sauvegardés, répartis sur l'ensemble des secteurs d'activités,
- 516 000 € de prêts d'honneur accordés (+ 45 % en 2009) à 23 lauréats représentant 20 entreprises (+ 43 % en 2009) soit un prêt moyen de 25 800 € par entreprise accompagnée,
- 91 chefs d'entreprises adhérents (participation au fonds de prêt et cotisation de 1 500 € par an) qui accompagnent les entrepreneurs.

Année	Objectifs annuels (projets financés)	Réalisé (nombre de projets financés)	Nombre de contacts	Montant cumulé des prêts d'honneur octroyés (en K€)
2005	20	14	230	390
2006	20	15	274	300
2007	20	20	320	555
2008	20	14	461	390
2009	20	14	427	355
2010	20	20	389	516

L'implication dans le réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat

RER participe au groupe de travail de L_VE (innovation). RER remet des plaquettes L_VE systématiquement aux créateurs.

RER informe et communique dans le cadre de son annuaire guide 2010 (outil principal de présentation et de communication du réseau). RER affiche son appartenance au réseau L_VE sur les supports de communication et dans ses locaux. RER est présent aux événements organisés par L_VE, notamment au Salon des entrepreneurs.

RER est en cours de labellisation (prévu pour 2011).

Programme d'actions 2011

Le financement et le suivi des créateurs d'entreprises - Objectifs :

- minimum 2 emplois créés par entreprise accompagnée à 1 an et minimum 5 emplois à 3 ans,
- 20 entreprises créées,
- 60 entreprises accompagnées.

RER souhaite poursuivre son développement, débuté en 2010, en s'installant dans de nouveaux locaux, ce qui implique une charge supplémentaire. De plus, RER souhaite développer sa lisibilité afin d'accompagner, à terme, plus d'entreprises du segment 3 de L_VE, lequel correspond à une forte logique entrepreneuriale : cela passe par un renforcement de l'offre de services et par l'augmentation du nombre de chefs d'entreprises expérimentés (adhérents), appui quotidien aux jeunes entreprises.

Dans le cadre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat

- participation au programme Pépites,
- poursuite de la participation aux groupes de travail L_VE (innovation),
- poursuite de l'affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menée par l'association.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de poursuivre les actions engagées en 2010 et de pérenniser l'action de RER au sein du dispositif Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 57 500 €. Le montant de la subvention s'élevait à 50 000 € en 2010. L'augmentation de la subvention proposée est en lien avec le projet de développement présenté par l'association, décliné dans le programme d'actions 2011.

Budget prévisionnel (en €) en 2011 pour le suivi et le financement des porteurs de projets

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges externes	79 000	Communauté urbaine	57 500
salaires et charges	177 000	autre subvention	17 500
impôts et taxes	7 000	cotisations et dons	178 000
cotisation réseau	12 000	sponsoring privé	38 000
cotisation réseau entreprendre Rhône-Alpes (RERA)	3 000	divers	6 000
loyers	15 000	produits financiers	3 000
amortissement	7 000		
Total	300 000	Total	300 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 57 500 € au profit de l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Réseau entreprendre Rhône, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 291, selon l'échéancier suivant :

- 46 000 € en 2011,
- 11 500 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.